

# REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

## COLLECTIVITE

### COMMUNE D'HEILTZ LE MAURUPT

#### Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents

11

Votants

11

Délibération n°

4

Extrait du 14 février 2011

Par suite d'une convocation en date du 8 février 2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 14 février 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

**Etaient présents** : MM. Michel BAILLY, Guy SALLES, Huguette ROSSARD, Thierry LIGNOT, Claudine DUBECHOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Stéphane HETTE, Thierry NOISSETTE, MUNEUX Philippe, MUNEUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

**Absent(s) excusé(s)** 0 **Absent(s)** : 0,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M. HETTE Stéphane est désigné secrétaire de séance.

#### Objet : demande de subvention au titre des amendes de police 2011

Le maire expose qu'il est important de veiller à la sécurité des habitants mais également des automobilistes. En effet après une étude faite par le conseil général de la marne, il se révèle qu'un carrefour giratoire permettrait d'améliorer la sécurité en entrée de village.

L'estimation des travaux avec la maîtrise d'œuvre est de 66 000€ HT

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De demander une subvention au titre des amendes de police 2011 sur le projet de création d'un aménagement de sécurité sur le carrefour RD14/RD61,

Projet : 66 000€ HT

Subvention : 50% soit 33 000€

Fonds propres : 33 000€ mais une demande de subvention au titre de la DETR sera demandée au hauteur de 30%

- autorise le maire à signer tous les documents concernés par ce dossier

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....  
Et de la publication, le.....  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....  
Le Maire,



Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 14 février 2011  
Le Maire,

BAILLY Michel

Date d'affichage

/ /